



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2014, Université Montpellier 1 - UM1.
hceres-02040730

HAL Id: hceres-02040730

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040730v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université Montpellier 1 – UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009207

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master mention *Droit public* comprend une première année (M1) qui propose une formation construite autour d'enseignements fondamentaux en droit public interne et international qui sont ensuite, en seconde année (M2), l'objet d'études approfondies dans des spécialités thématiques, toutes étant à finalité professionnelle, sauf une (*Droit public général*) qui est prioritairement tournée vers la recherche et les carrières universitaires. L'objectif est de préparer aux métiers du droit les plus divers pour lesquels une formation en droit public est particulièrement requise, incluant la recherche universitaire et les carrières à l'université.

La mention comprend six spécialités de M2 : *Droit public général, Droit des finances publiques et fiscalité, Contrats publics et partenariats, Administration territoriale, Droit et gestion de l'environnement et du développement durable* et *Droit et politiques de l'intégration européenne : droit constitutionnel européen* (la reconduction de cette dernière spécialité n'est pas prévue).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dans un environnement régional et national devenu très concurrentiel, cette formation a su trouver son public grâce à une offre de qualité et bien identifiée avec des sorties en recherche et en insertion professionnelle, mais aussi par une politique exigeante en ce qui concerne le niveau requis.

Cette formation, très complète, aborde l'ensemble des disciplines du droit public aussi bien dans une optique de recherche avec la spécialité *Droit public général*, que dans une optique plus professionnelle avec les quatre spécialités bien identifiées (*Administration territoriale ; Contrats publics et partenariats ; Droit des finances publiques et fiscalité ; Droit et gestion de l'environnement et du développement durable*), auxquelles s'ajoute une spécialité à finalité « mixte », intitulée *Droit et politiques de l'intégration européenne : droit constitutionnel européen*.

Les maquettes font ainsi apparaître des enseignements en droit public interne, en droit européen et en droit international public. Les compétences sont assurées par des exercices tant théoriques que pratiques bien adaptés à cette formation. Le master 1 repose sur un système combinant un tronc commun et des options permettant de la sorte une spécialisation progressive. De plus, des cours sont mutualisés, ce qui permet aux étudiants d'enrichir leur formation en bénéficiant de choix ouverts. Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et les Annexes Descriptives au Diplôme (ADD) sont bien renseignées.

Un solide adossement à la recherche s'organise par ailleurs autour de trois centres de recherches distincts ayant tous le statut d'Equipe d'Accueil (le Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives Constitutionnelles et Politiques (CERCOP), le Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier (CREAM), et l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme (IDEDH)), lesquels offrent ainsi aux différentes déclinaisons du master un environnement scientifique de grande qualité.

Une articulation avec l'IPAG de Montpellier, qui lui-même propose une licence et un master d'administration publique, permet aux étudiants qui le souhaitent de préparer certains concours administratifs.

Les débouchés professionnels cibles sont en rapport avec l'offre de formation ainsi proposée : carrière universitaire, fonction publique d'Etat ou territoriale, magistrature administrative, avocat spécialisé. Cependant, si le dossier est très précis en ce qui concerne le nombre de diplômés ayant embrassé une carrière universitaire, il est en revanche beaucoup plus sommaire lorsqu'il aborde le devenir des diplômés issus des spécialités à finalité professionnelle (on fera toutefois une exception pour la spécialité *Contrats publics et partenariats*).

Dans ce paysage lumineux apparaissent quelques touches d'ombre au tableau. C'est ainsi que l'on peut regretter le nombre assez faible d'intervenants professionnels en M1, lesquels ne sont pas non plus associés au pilotage de la mention, aucun conseil de perfectionnement n'étant encore opérationnel, puisqu'actuellement c'est la section de droit public qui fait office d'équipe de pilotage. Quant au suivi des étudiants, il est essentiellement assuré au niveau des spécialités, ce qui conduit à un pilotage très décentralisé et donc insuffisamment présent au niveau du M1.

- Points forts :

- Fort adossement à la recherche.
- Bon équilibre entre la finalité professionnelle et la finalité recherche.

- Points faibles :

- Un pilotage très décentralisé au niveau des spécialités et insuffisamment présent au niveau de la mention.
- Absence d'organe collégial de pilotage (comme un conseil de perfectionnement) et faiblesse de la représentation des professionnels.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de dépasser ce cadre et de mettre en place une structure ad hoc permettant d'associer effectivement des professionnels extérieurs afin notamment de réfléchir au suivi de la formation à destination des étudiants qui ne sont pas intéressés par une carrière universitaire, lesquels sont d'ailleurs majoritaires dans ce master.



Evaluation par spécialité

Droit public général

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

L'octroi du diplôme de la spécialité *Droit public général* s'effectue après une formation en quatre semestres, à partir du master 1 parcours *Droit public général* qui est le parcours recommandé, mais non exclusivement. Ce diplôme permet d'exercer des métiers à caractère juridique dans les administrations publiques françaises (fonction publique d'Etat, collectivités territoriales, hôpitaux), mais également à l'international auprès des institutions de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe, ainsi que dans le secteur privé, moyennant toutefois la réussite à un concours dans de nombreux cas. Parmi les carrières possibles, la carrière universitaire est particulièrement ciblée grâce à une formation tournée vers cet objectif.

- Appréciation :

La formation s'organise autour d'un tronc commun et de trois parcours : droit administratif, droit constitutionnel et droit européen. Si la finalité professionnelle « court terme » du diplôme n'est pas ignorée alors même que la participation de professionnels dans l'équipe pédagogique reste assez relative, la possibilité de poursuivre en doctorat est largement favorisée grâce à une formation à la recherche et par la recherche très incitative, laquelle s'appuie sur trois centres de recherche, ayant le statut d'Equipe d'Accueil, eux-mêmes spécialisés dans les thématiques des trois parcours (il s'agit du Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives Constitutionnelles et Politiques (CERCOP), du Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier (CREAM), et de l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme (IDEDH)).

La formation accueille des étudiants provenant principalement du master 1 de l'Université Montpellier 1, mais aussi d'autres universités : sur les 37 étudiants que compte en moyenne chaque promotion, les deux tiers proviennent de Montpellier, le tiers restant vient d'autres universités de France et parfois de l'étranger (Union européenne). On peut donc dire que cette formation est attractive.

Quant aux taux de réussite au diplôme ils sont tout à fait satisfaisants : 82,5 % en 2009, 92,6 en 2010, 99,2 en 2011 et 90,1 en 2012.

Par ailleurs, les données chiffrées présentes au dossier révèlent que sur 133 étudiants diplômés de 2008 à 2012, 47 ont poursuivi en thèse de doctorat (42 thèses ont été soutenues, 22 personnes ont été qualifiés par le CNU, 13 sont devenus maîtres de conférences, six docteurs ont été agrégés). Ces éléments attestent de résultats tout à fait remarquables, du moins en ce qui concerne l'accès à la carrière universitaire. En effet, le devenir des étudiants n'ayant pas poursuivi en doctorat n'est pas analysé : aucune information n'est donnée pour la période 2009-2013 ; et si pour l'année 2008-2009 on apprend que 15 étudiants se sont insérés dans la vie professionnelle, on ne connaît pas le détail de cette insertion.

Cette spécialité s'est à la vérité particulièrement concentrée sur la préparation à la thèse de doctorat et aux concours permettant d'accéder aux carrières d'enseignants-chercheurs. Sur la période 2008-2012, un bon tiers des effectifs ont poursuivi en thèse avec une allocation de recherche pour une petite moitié d'entre eux. Ultérieurement, comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs doctorants une fois la thèse soutenue sont devenus maîtres de conférences ou professeurs des universités. Ces résultats sont tout à fait satisfaisants dans le secteur du droit à l'université.



Pour remplir sa mission, la formation s'appuie sur une équipe d'enseignants titulaires (professeurs et maîtres de conférences) et sur des professionnels de la justice administrative particulièrement qualifiés scientifiquement et diversifiés dans leurs talents. Sous cet aspect, la précédente évaluation de l'AERES, qui avait souligné au titre des « points faibles » une insuffisante professionnalisation de la formation à destination des étudiants qui ne se dirigent pas vers une carrière universitaire, a été suivie d'effets puisque désormais quatre membres des juridictions administratives assurent des enseignements dans la spécialité.

Côté pilotage, une équipe réunit les responsables des trois parcours et est chargée de la direction effective du diplôme. La formation est ainsi bien encadrée, même si on peut constater qu'il n'existe pas d'organe collégial comparable à un conseil de perfectionnement.

S'agissant du suivi des étudiants, on note que celui-ci est mieux assuré lorsqu'ils sont engagés dans un parcours recherche que lorsqu'ils cherchent à s'insérer rapidement dans la vie professionnelle.

- Points forts :
 - Environnement scientifique de grande qualité.
 - Excellence des résultats dans la filière recherche.
 - Rayonnement de cette formation.
 - Diversification des parcours proposés.

- Point faible :
 - Moindre attention apparente à la finalité professionnelle « courte » du diplôme.

- Recommandations pour l'établissement :

Pour près de 70 % d'une même promotion la poursuite en thèse de doctorat n'étant pas recherchée, il conviendrait de vérifier que la formation reçue permet néanmoins de s'insérer rapidement dans la vie professionnelle et que son degré de professionnalisation est suffisant pour qu'il en soit effectivement ainsi. De plus, il serait souhaitable de pouvoir fournir des éléments détaillés sur le devenir de ces étudiants qui ne poursuivent pas en thèse.



Droit des finances publiques et fiscalité

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des finances publiques et fiscalité*, qui est ouverte en apprentissage depuis la rentrée 2013, forme au droit et à la pratique du droit budgétaire (Etat, local, social, européen), des comptes publics (et privés) et de la fiscalité (personnes, sociétés, locale). Elle donne ainsi accès aux activités qui font appel ou cherchent à faire appel à des financements publics, qu'il s'agisse d'établir des budgets publics, de procéder à des audits financiers, ou bien encore de traiter des contentieux financiers et fiscaux. Moyennant souvent la réussite à un concours administratif, il est possible de devenir inspecteur des impôts, du trésor, des douanes, responsable de services financiers et comptables dans des collèges et lycées, directeur d'une maison de retraite, mais également conseil et consultant auprès de collectivités locales, avocat à dominante fiscaliste.

- Appréciation :

Cette formation poursuit des objectifs ambitieux en visant d'abord des débouchés aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, mais aussi en se donnant une finalité à la fois professionnelle et en recherche. En pratique toutefois, cette seconde voie n'est pas privilégiée.

Après une première année dans un master de droit public généraliste, les étudiants suivent les deux semestres de la spécialité qui comprennent 10 unités d'enseignement répartis en enseignements fondamentaux (fiscalité, budgets publics), en enseignements spécifiques (fiscalité thématique, procédures et contentieux, approche thématique et approches transversales des finances publiques), puis en enseignements professionnels (comprenant stage et mémoire).

Cherchant par ailleurs à s'ouvrir sur l'alternance à compter de la rentrée 2013, cette spécialité développe des compétences en finances publiques et en fiscalité en s'adossant solidement à la recherche grâce à l'appui du Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier (CREAM), tout en développant un partenariat avec l'IPAG de Montpellier pour la préparation aux concours administratifs.

D'abord limité au bassin local le ressort des recrutements s'est progressivement élargi. Le nombre d'inscrits est passé de 22 à 30 et les 2/3 des promotions en moyenne viennent d'une formation autre que le M1 correspondant, preuve d'une attractivité effective. Quant aux résultats obtenus par les inscrits pédagogiques dans la spécialité, ils atteignent les 90 % de reçus, ce qui est tout à fait satisfaisant. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, malgré l'absence de données exhaustives, le dossier montre la diversité des emplois occupés par les étudiants issus de cette formation et l'adéquation entre celle-ci et les profils de postes.

Côté pilotage, on relève que l'équipe est resserrée autour de six personnes et constituée à parité d'enseignants-chercheurs et de professionnels du secteur des finances et de la fiscalité. De plus, un conseil de perfectionnement a été constitué, à la suite d'une recommandation de l'AERES, qui est chargé de réfléchir notamment à la cohérence des enseignements. La formation a fait l'objet d'une évaluation organisée par l'université, qui a donné des résultats satisfaisants pour la formation. Enfin, on notera que la formation a adopté le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) depuis la rentrée 2013.

Cette formation court néanmoins le risque de recueillir les inconvénients de ses avantages. En effet, la pluralité des objectifs poursuivis peut concourir à une certaine dispersion et donc à une perte de lisibilité. La question de son positionnement est donc susceptible de finir par se poser. Comment par exemple concilier à la fois les exigences de l'alternance et la préparation aux concours administratifs ? Des choix devront être faits en fonction des



résultats obtenus en termes de débouchés professionnels effectifs, dont les éléments chiffrés restent pour l'heure assez parcellaires. Une inflexion en faveur de la formation continue pourrait devoir s'imposer progressivement face aux besoins en particulier du secteur public.

- Points forts :
 - Forte attractivité.
 - Résultats académiques très encourageants.
 - Introduction de l'apprentissage.

- Point faible :
 - Une certaine dispersion dans les objectifs poursuivis.

- Recommandations pour l'établissement :

L'équipe de direction de cette spécialité, particulièrement active, devrait engager une réflexion stratégique sur le positionnement de cette formation et les moyens à déployer pour atteindre des objectifs moins nombreux, mais mieux ciblés. Une finalité professionnelle plus ancrée dans les mécanismes de l'alternance pourrait devenir un axe à privilégier.



Contrats publics et partenariats

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Contrats publics et partenariats* est délivrée après une formation sur quatre semestres. Mais la spécialité est organisée sur les deux derniers semestres, tandis que pour les deux premiers semestres il est recommandé de suivre un parcours de *Droit public général*.

- Appréciation :

Ce diplôme permet d'acquérir des connaissances sur le droit et la pratique des contrats publics et des partenariats public/privé et donne ainsi la possibilité à ses titulaires de monter et de gérer des opérations contractuelles complexes. En particulier, il permet d'accéder à des emplois spécialisés dans les services juridiques et marchés publics des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des sociétés d'économie mixte, des entreprises publiques, mais aussi dans les entreprises privées qui participent à des appels d'offres de la commande publique. Il confère en outre une compétence technique qui est recherchée dans certains cabinets d'avocats spécialisés en droit public.

La formation s'organise autour de huit unités d'enseignement (UE) : Passation des contrats publics / Exécution des contrats publics / Contentieux contractuel / Responsabilité contractuelle / Partenariats public-privé / Anglais juridique appliqué aux contrats publics / Mémoire / Stage. Les enseignements ainsi dispensés concernent spécifiquement le processus contractuel depuis sa passation jusqu'à sa fin en passant par les diverses formes d'exécution. Mais la formation proposée est plus globale puisqu'elle s'élargit à d'autres aspects qui impactent le processus, comme la fiscalité, le droit des propriétés publiques, ou encore les modalités de financement de projet.

Si la finalité professionnelle du diplôme est fortement affirmée, la finalité recherche est également poursuivie, même si en pratique elle n'est pas privilégiée par les étudiants diplômés. En tout état de cause, la formation dispensée s'appuie sur une équipe d'enseignants-chercheurs hautement spécialisés et est adossée à un centre de recherche particulièrement dynamique (le CREAM - Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier).

Cette spécialité rencontre bien son public dans un contexte qui devient toutefois de plus en plus concurrentiel. N'ignorant pas cette donnée, l'équipe de pilotage se donne les moyens d'affronter avec succès cette situation notamment en engageant une réflexion pour introduire une approche pratique de la négociation dans les contrats publics d'affaires.

Cette formation cohérente, à spectre large, s'appuie sur une équipe pédagogique comprenant à la fois des enseignants-chercheurs spécialisés et des professionnels qualifiés. Il existe un bon équilibre général dans le contenu de la maquette et dans les milieux représentés parmi les différents intervenants. On peut noter des débouchés et une bonne dynamique d'ensemble.

- Points forts :

- Liens forts avec les secteurs professionnels concernés.
- Insertion professionnelle dynamique.
- Bon suivi des étudiants.

- Points faibles :

- Faible ouverture sur le droit et les pratiques des contrats publics à l'international.
- Faible ouverture vers les modèles contractuels en droit privé.



- Recommandations pour l'établissement :

La nécessité d'enrichir ses connaissances et compétences à l'heure de la mondialisation devrait inviter l'équipe de direction à s'intéresser davantage aux contrats internationaux. Par ailleurs, le droit privé des contrats, particulièrement étudié à l'Université Montpellier 1 dans d'autres masters, devrait pouvoir être abordé dans une logique de confrontation de techniques juridiques riches et variées susceptible d'alimenter la « boîte à outils ».



Administration territoriale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Administration territoriale* traite de l'organisation, du fonctionnement et des compétences des collectivités territoriales. Requirant parfois la réussite préalable à un concours administratif, elle débouche sur des emplois de fonctionnaire territorial (administrateur et attaché), d'agent contractuel dans une institution administrative locale, de cadre dans des organismes financiers en relation avec les collectivités territoriales ou dans des cabinets de conseil, voire dans des entreprises spécialisées du secteur privé (comme des sociétés d'économie mixte ou des sociétés immobilières) ; il est également possible de se diriger vers le barreau. Pour l'accès à la spécialité le parcours généraliste de première année de master (M1) *Droit public* est recommandé, sans être indispensable, puisque l'accès est possible pour tout titulaire d'un M1 en droit ou diplôme équivalent. La formation est ouverte en formation initiale et continue.

- Appréciation :

La spécialité comprend de nombreuses unités d'enseignement (UE) regroupées par modules : un module « cours fondamentaux », un module « directions d'études pratiques sur les politiques », un module « séminaires d'accompagnement. S'y ajoute une formation professionnalisante (comprenant un stage d'une durée de trois mois minimum, un rapport et une soutenance).

Fortement concurrencée tant au plan régional que national, cette formation parvient néanmoins à sélectionner entre 20 et 30 étudiants par promotion, les étudiants venant pour un peu plus du tiers d'autres universités que celle de Montpellier, ce qui prouve l'attractivité de cette formation. Ses résultats sont très encourageants puisque les taux de réussite atteignent les 90 % de reçus, dont peu dans l'ensemble sont ensuite attirés par la recherche académique.

Si on est renseigné sur les secteurs d'activités vers lesquels se sont dirigés les diplômés au cours des années 2009-2012, nous ne disposons pas en revanche d'éléments précis sur les types d'emplois effectivement pourvus par les étudiants issus de cette formation (le dossier parle seulement « d'employés du secteur public et du secteur privé »). Alors que la fonction publique territoriale offre assez peu de débouchés sur des métiers à caractère strictement juridique de haut niveau, lesquels sont en outre la plupart du temps uniquement accessibles par concours, on reste dubitatif sur l'adéquation entre cette formation très complète et des réalités plus tangibles. Dans ces conditions on est conduit à se demander si le positionnement en formation initiale est le plus pertinent et s'il ne conviendrait pas de capitaliser davantage sur les compétences réunies pour les proposer davantage comme centre de ressources pour des applications en formation continue.

La formation semble s'appuyer de façon plus formelle que réelle sur deux des trois centres de recherche juridique dans l'établissement (le CREAM et le CERCOP). Il peut y avoir là un risque d'appauvrissement à terme dans la substance même de l'enseignement dispensé. La capacité à pouvoir produire de la réflexion innovante est un atout qu'il conviendrait de cultiver davantage pour mieux se démarquer dans une offre de formation abondante sur le même créneau.

L'équipe comprend de façon équilibrée des universitaires et des professionnels spécialisés dans le domaine des collectivités locales. Cette composition est ainsi satisfaisante. Si l'on peut regretter l'absence d'un conseil d'étude et de perfectionnement, il convient toutefois de relever dans le dossier la mention de modalités diverses d'évaluation des enseignements.



- Points forts :
 - Relations étroites avec les professions.
 - Résultats satisfaisants au diplôme.

- Points faibles :
 - Devenir des étudiants diplômés insuffisamment précisé.
 - Eloignement de la recherche.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de concevoir une équipe de direction resserrée en mesure, par sa composition, d'engager une réflexion sur une nouvelle stratégie de développement faisant une place plus large à la recherche appliquée en droit des collectivités territoriales, à la lumière à la fois du développement de la décentralisation en France et des contraintes fortes en tous genres qui vont peser dans les années à venir sur les collectivités territoriales, confrontées à des questions délicates d'adéquation des moyens aux objectifs poursuivis. Face à de nouveaux impératifs, quelles compétences académiques développer ?



Droit et gestion de l'environnement et du développement durable

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit et gestion de l'environnement et du développement durable* est accessible après une première année de master (M1) en Droit (public-privé), Economie, Gestion, Administration Economique et Sociale, Science Politique, Aménagement, Urbanisme Immobilier, Patrimoine.

Le titulaire du master doit pouvoir replacer les questions environnementales dans leur contexte juridique et économique, proposer des solutions amiables (médiation) ou contentieuses aux problèmes environnementaux, mais aussi savoir mettre en œuvre une démarche de commande publique durable dans une collectivité publique.

Les emplois visés sont exercés dans le secteur public (collectivités territoriales, intercommunalités, services déconcentrés de l'Etat, entreprises publiques, organismes gestionnaires de l'environnement au niveau local, national ou européen), ou privé (entreprises, structures de conseils, cabinets d'expertises, bureaux d'études), ou encore associatif (associations de défense de l'environnement, ONG). L'obtention du diplôme permet non seulement d'intégrer la vie professionnelle, mais aussi de poursuivre en doctorat, qui n'est toutefois pas la voie privilégiée par les diplômés.

- Appréciation :

On est en présence d'une formation solide et cohérente, adossée au Centre de recherche et d'études administratives de Montpellier (CREAM). Avec des promotions comprenant entre 20 et 30 inscrits, cette formation est attractive dès le stade des candidatures (environ 200 dossiers en moyenne). Quant aux taux d'insertion dans la vie professionnelle, ils sont plutôt encourageants (années 2008 à 2011 : de l'ordre de 70 % sur les promotions 2009-2010 et 2010-2011).

S'agissant de la formation, celle-ci s'organise sur les deux semestres de la spécialité autour de plusieurs modules qui comprennent eux-mêmes plusieurs unités d'enseignement : Gérer l'environnement, une démarche de développement durable / Gestion de la biodiversité, des territoires et des paysages / Risques, pollutions, nuisances / Management environnemental et entreprise / Projet collectif (Diagnostic de territoire ; Réponse à un appel d'offres) / Langue / Stage.

Faisant participer des praticiens aux côtés d'enseignements-chercheurs spécialisés (17 professionnels extérieurs aux côtés de sept universitaires), cette formation trouve son équilibre essentiellement autour de sa finalité professionnelle. La finalité recherche, qui n'enregistre pas de flux significatifs importants, n'est pas l'objet d'une attention particulière. Il est important d'essayer de développer une politique de recherche appliquée par exemple dans le cadre de « bourses CIFRE ».

Par ailleurs, on peut se demander si le profil de juriste généraliste qui est recherché à travers cette formation est bien de nature à répondre aux attentes des professionnels dans les années à venir. La formation ne cherche pas à cultiver de spécialités particulières. Ce choix n'est guère pertinent aujourd'hui face à une offre qui s'est enrichie et pas seulement dans le domaine du droit. Les questions environnementales ne pouvant être abordées uniquement au niveau national, il conviendrait en outre de développer davantage des compétences en droit international et européen de l'environnement. En résumé, une réflexion sur le positionnement de cette formation dans les années à venir doit s'imposer.



Il n'est pas fait mention de structure de pilotage institutionnalisé (comme un conseil de perfectionnement), mais on relève un important investissement personnel du responsable de la spécialité en l'absence d'un secrétariat administratif. De plus, il existe une évaluation interne à la spécialité pouvant déboucher sur des modifications ponctuelles du contenu de la formation.

- Points forts :
 - Insertion professionnelle présentant de bons résultats.
 - Attractivité de la formation.
 - Ouverture sur l'économie et la gestion.

- Points faibles :
 - Une approche qui prend peu en compte les aspects européens et internationaux du sujet.
 - Un aspect recherche appliquée peu développée.
 - Accompagnement administratif insuffisant.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'engager une réflexion sur le positionnement de la formation pour les années à venir en cherchant à définir un profil moins généraliste et plus centré sur les aspects internationaux et européens, tout en étudiant les voies et moyens pour mettre davantage en avant une politique de recherche appliquée. Il serait utile de mettre en place un accompagnement administratif de cette formation qui puisse permettre à l'équipe de direction de la faire fonctionner dans des conditions convenables.



Droit et politique de l'intégration européenne : droit constitutionnel européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Montpellier 1, Barcelone (Espagne), Milan (Italie), Szczecin (Pologne)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) :

Formation « itinérante » par tranche semestrielle se déroulant dans quatre pays différents : Barcelone, Milan, Montpellier et Szczecin

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit et politique de l'intégration européenne : droit constitutionnel européen* se déroule sur deux années (M1 et M2) avec chaque semestre dans une université différente (Barcelone, Milan, Montpellier et Szczecin en Pologne).

- Appréciation :

Il est prévu la suppression de cette spécialité. L'expérience conduite pendant cinq années n'étant pas reconduite.

La spécialité est dotée d'une grande originalité. Elle est centrée sur une approche comparatiste du droit constitutionnel, abordée sous l'angle de la construction européenne. L'enseignement est dispensé en français et anglais.

Elle conjugue une finalité recherche et une finalité professionnelle. Le dossier indique que les résultats d'insertion professionnelle sont bons, sans pour autant fournir la moindre donnée concrète, à part le fait que les étudiants ont réussi des concours dans leur pays, qu'ils ont trouvé des emplois dans des structures privées ou des institutions européennes ou qu'ils se sont encore inscrits en thèse de doctorat. La spécialité est dirigée par deux co-responsables avec un représentant de chaque université.

De façon générale, les documents à notre disposition n'ont pas permis de bien saisir toute l'architecture ainsi que la dynamique qui était à l'œuvre. Les informations présentes au dossier sont trop lacunaires pour pouvoir porter une appréciation réellement pertinente.

- Point fort :

- Une originalité certaine.

- Point faible :

- Un dossier insuffisamment renseigné.



Observations de l'établissement



Evaluation des diplômes

Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Mention : Droit public

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Demande n° : S3MA150009207

Observations sur la mention :

Au sujet des débouchés professionnels, le rapport (p 2) déplore que le dossier, précis en ce qui concerne le nombre d'étudiants ayant embrassé la carrière universitaire, soit « beaucoup plus sommaire lorsqu'il aborde le devenir des diplômés issus des spécialités à finalité professionnelle », sauf pour la spécialité CPP. Cette appréciation semble cependant un peu en contradiction avec le jugement plutôt positif porté à cet égard sur la spécialité droit de l'environnement et du développement durable, dont les taux d'insertion sont jugés « plutôt encourageants » (p 11) avec « une insertion professionnelle présentant de bons résultats » (p 12) ou encore sur la spécialité Droit des finances publiques et fiscalité au sujet de laquelle il est précisé que, « en ce qui concerne l'insertion professionnelle, malgré l'absence de données exhaustives, le dossier montre la diversité des emplois occupés par les étudiants issus de cette formation et l'adéquation entre celle-ci et les profils de poste » (p 5). Mais peut-être la critique s'adresse-t-elle à la première partie du dossier relative à la mention dans son ensemble, avant la présentation des différentes spécialités, auquel cas, il faut rappeler que cette première partie renvoyait aux « fiches spécialités » pour plus de détail, afin d'éviter de fastidieuses répétitions.

Par ailleurs, selon le rapport « l'on peut regretter le nombre assez faible d'intervenants professionnels en M1 » (p 2 du rapport qui mentionne parmi les points faibles : « faiblesse de la représentation des professionnels »). Indépendamment de la question de fond ainsi soulevée, la formulation de l'observation paraît malheureuse dans la mesure où ce que le rapport entend souligner, c'est une participation jugée insuffisante de praticiens du droit et non de « professionnels », sauf à dénier cette dernière qualité aux universitaires.

Enfin selon le rapport, « aucun conseil de perfectionnement n' (est) encore opérationnel, puisqu'actuellement, c'est la section de droit public qui fait office d'équipe de pilotage » et il mentionne donc en point faible l'« absence d'organe collégial de pilotage (comme un conseil de

Perfectionnement ». Il est vrai que le Conseil de la section ne permet pas d'associer les praticiens du droit au pilotage de la mention, mais il n'en demeure pas moins qu'il constitue un organe effectif (ou « opérationnel ») de pilotage. Reste que la diversification des mentions de master conduira inéluctablement à la décentralisation du pilotage que l'AERES appelle de ses vœux.

Observations sur la spécialité "**Droit public général**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit des finances publiques et fiscalité**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Contrats publics et partenariats**" :

Sur les points faibles relevés par l'évaluation, il y a lieu de souligner que le droit privé des contrats fait partie intégrante de la maquette : il constitue un élément fondamental du cours de Garanties post-contractuelles et, surtout, il est au cœur de la matière Montages contractuels complexes dont l'objet est notamment de cerner les montages contractuels de droit privé pouvant être utilisés par les personnes publiques en dérogation à l'obligation de maîtrise publique d'ouvrage. A cet égard il ne semble pas utile pédagogiquement d'accroître la part de droit privé sauf dans une approche très formelle d'affichage. Par ailleurs, la critique tenant à la « faible ouverture sur le droit et les pratiques des contrats publics à l'international » appelle une réponse en termes d'insertion professionnelle et de besoins professionnel, tant pareille ouverture peut être féconde pour la recherche mais moins porteuse sur le marché du travail. Il en va différemment s'agissant, ce qui est autre chose, des contrats publics internationaux, c'est-à-dire des contrats passés par une personne publique de droit français et relevant du droit du commerce international. Toutefois, ce dernier aspect est, sans relever d'une UE dédiée, abordé dans plusieurs UE, notamment en contentieux contractuel avec les questions d'arbitrage.

Observations sur la spécialité "**Administration territoriale**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit et gestion de l'environnement et du développement durable**" :

Le diplômé du Master professionnel "Droit et gestion de l'environnement et du développement durable" dispose de compétences transversales qui dépassent la sphère juridique pour aborder l'économie et la gestion mais aussi les aspects opérationnels et techniques, inhérents au domaine spécifique de l'environnement. Il n'a pas un simple profil de juriste généraliste, et la diversité des emplois occupés (eau, déchets, biodiversité, énergies renouvelables, RSE...) en atteste (référence à l'annuaire des anciens du Master-et enquêtes du SCUIO IP)

Les aspects européens et internationaux sont pris en compte : -au niveau des cours en M 1 (droit international et européen de l'environnement) et M 2 (intervention d'un représentant du Conseil de l'Europe)- des stages réalisés (Commission Européenne, UICN...) -des emplois occupés (Bureau Européen de l'Environnement, Centre Riso- PNUE...) D'autres partenariats (IRD) restent certes à développer, mais n'ont pu se concrétiser par défaut de moyens financiers.

Le Conseil de perfectionnement n'a pas été mentionné sous cet intitulé, mais il existe une structure composée d'universitaires, d'intervenants institutionnels (Région, département, Sup' Agro...) ainsi que d'un avocat spécialisé et d'un représentant d'une entreprise du secteur privé. Cette structure a pour mission de faire évoluer la formation en fonction des résultats des évaluations ainsi que des besoins du marché.

La recherche appliquée devra être davantage encouragée- quelques étudiants ont pu poursuivre par des bourses « CIFRE » - de même qu'une étudiante diplômée du Master (occupant un poste d'ATER) va soutenir sa thèse en droit de l'environnement.

L'accompagnement administratif -stricto sensu- est pris en charge par l'Ecole professionnelle de la Faculté de Droit.

Observations sur la spécialité "**Droit et politique de l'intégration européenne : Droit constitutionnel européen**" :

Sans observations.

Fait à Montpellier

Le Président de l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

